Il était alors dix heures. Les membres de la Convention sortirent et montèrent, au milieu des applaudissemens, dans les voitures qui les attendaient. Ces voitures étaient décorées de drapeaux et couvertes d'inscriptions. On y lisait : *Suffrage universel ! vote secret! vivre libre ou mourir! tous les hommes sont égaux!* Dans une des voitures se plaçèrent M. O'Connor et quelques uns des délégués, dans une autre était la pétition monstre. Le cortège prit par Tottenham-court-road, Holborn, Farrington-street, le pont de Blackfriars, la place d'*Elephant and Castle*, et arriva au lieu de la réunion, Kennington-Common. Sur toute sa route, il passa sans désordre à travers la population qui le regardait avec tranquillité et avec fermeté ; pas un soldat n'était en vue ; sur quelques points, il y avait de forts détachemens de police qui restaient sur leurs gardes, mais qui n'apportaient aucun obstacle à la marche du cortège.

En arrivant au lieu du rendez-vous, à Kennington-Common, M. O'Connor, descendant de son char de triomphe, se trouva en présence du commissaire de police. Il entra avec lui dans une maison, où ils eurent une courte conversation, et M. O'Connor demanda si la procession pourrait passer les ponts. Il lui fut répondu négativement ; et en effet, un avis de la police avait été affiché sur la place et dans les rues, annonçant « qu'il ne serait » permis à aucune procession de passer le pont » pour accompagner la pétition. »

Alors M. O'Connor retourna vers sa troupe. D'après les avis qui avaient été donnés la veille, le rassemblement de 300,000 hommes s'était réduit à environ 10 à 12,000 individus, composés en grande partie d'Irlandais. M. O'Connor, au milieu d'acclamations étourdissantes, monta sur un cabriolet et harangua la foule pour l'engager à se disperser :

« J'ai toujours, dit-il, défendu vos droits au Parlement. J'ai reçu cent lettres qui me conseillaient de se pas venir, attendu que je serais sacrifié ; j'ai répondu que j'aimerais mieux recevoir un coup de poignard que de manquer à mes poste. Vous êtes mes enfans, et je suis votre père et votre agent, mais votre père chéri et votre agent gratuit. Personne n'a été plus que moi en butte à des attaques injustes dans la Chambre des Communes, mais je vous ai pas, malgré tous les obstacles, nous marchons à un résultat heureux. Au nom du Dieu puissant, je vous adjure et à genoux s'il le faut, de ne pas compromettre la cause pour laquelle j'ai combattu pendant toute ma vie. Les soldatsnt ete tenus de 3 mille 500 personnes sont avec vous. Elles vous regardent, le monde vous regarde, car j'ai dit dans les Communes, au premier ministre, qu'il ne devait crainde ni mes conseils ni des actes de folie de votre part.

« Je viens d'avoir une entrevue avec les commissaires de police. Ils ne vous ont pas empêchés de vous réunir : c'est un résultat glorieux. Maintenant retourne-vous pas confiance en moi, mes enfans, pour la défense de vos droits? Ce soir j'ai à la Chambre des Communes combattre le nouveau bill, et, s'il le faut, je demanderai la mise en accusation du ministère. Nous avons trois notre meeting, mais le gouvernement n'est empêché de joindre les ponts. J'ai toujours été un homme courageux ; mais pourrais-je sécher tranquille entre mes enfans, par suite d'avec imprudence que j'aurais commise dans, vos femmes se trouvaient vieves ou vos enfans orphelins.

« C'est pourquoi abstenez-vous aujourd'hui de toute violence. Ne tentez pas de traverser les ponts qui sont gardés par la force armée ; vous n'en ferez pas arriver une collision. Je présenterai au sortir votre pétition à la Chambre des Communes, et je consens à mourir sur le parquet de cette Chambre plutôt que de l'abandonner. Vous m'avez fait la crème à de nombreux troupes que les mêmes et si jamais ordres ont été mieux suivis. Encore une fois, je vous adjure, écoutez votre père, votre ami, votre chef. Si vous voyez un homme pénétrer dans cette boutique, ne le livrez pas à la police, mais tuez-le à l'instant ; qu'on ne dise pas que vous êtes des Chartistes voleurs.

« Que chacun de vous se découvre maintenant et remercie le Dieu puissant de m'avoir fait, en les pourrétant soigneusement de ce pas vendre la loi. »

Après la harangue de M. O'Connor, un des délégués chartistes, M. Jones, dit que pour sa part il avait été toujours pour l'attaque ; que, selon lui, on aurait dû faire la procession de Charing-cross à Westminster, et ne pas mettre les ponts entre eux et le Parlement ; mais qu'ils étaient pris dans une trappe et qu'il n'y avait plus rien à faire pour cette fois. M. O'Connor annonça alors qu'il était très fatigué, qu'il allait à Chambre des Communes pour remettre la pétition ; puis il s'en alla en cabriolet.

Après son départ, il y eut une scène de tumulte. Les uns voulaient partir, les autres voulaient faire une démonstration. Le délégué qui avait parlé le matin persistait à marcher, et disait à ses interrupteurs : « Je marcherai en dépit de vous et de l'enfer. » Puis, après un débat des plus violens, il déclara que toute la Convention nationale n'était qu'une bande de lâches bluguens (*coward's humbugs*), et qu'il ne voulait plus rien avoir à faire avec eux. Sur quoi la pétition-monstre fut placée sur un char traîné par six chevaux, et partit au grand trot à travers la foule, au milieu d'une confusion inouïe. Le rassemblement commença alors à se disperser, et une heure après, la place était rendue à sa tranquillité habituelle.

Nous devons maintenant suivre la pétition jusqu'à la chambre des communes. Cette pétition contient, comme on sait, le six points de la Charte : le suffrage universel, le vote secret (*ballot*), l'abolition du cens d'éligibilité, le paiement des députés, les parlemens annuels et la division du royaume en districts, basée sur la population. M. O'Connor a présenté la pétition en peu de mots. Le ministre de l'intérieur était absent ; c'est lord Morpeth qui a répondu, en promettant que la demande présentée au nom de 5 millions d'individus serait considérée avec attention et avec respect. Le débat s'est ensuite engagé sur le bill proposé pour l'Irlande, et M. Smith O'Brien a fait un discours des plus agressifs.

Ainsi s'est terminée cette journée critique, dont l'attente avait jeté dans la population de Londres une alarme et en même temps une irritation dont nous n'avons jamais vu d'exemple. Il n'est pas probable que l'ordre ait été troublé dans la soirée; des *meetings* chartistes avaient été convoqués, mais ils n'avaient plus aucun caractère dangereux. Des provinces on n'avait reçu aucune nouvelle alarmante ; le gouvernement avait pris possession de tous les télégraphes électriques, dépêches de fer ne saurait en les premières informations. Toutefois il n'est pas douteux que la crise même par laquelle on a passé ne doive avoir pour effet d'appeler l'attention de la législature sur des questions que l'on croyait très éloignées. Il y a quelques mois encore on aurait pu rire d'un tel jour sur la pétition chartiste ; aujourd'hui on la discutera.

PRISE DE PESCHIERA.

Un supplément au journal *Il Corriere Livornese*, publié le 16 avril, à 4 heures du soir, contient les nouvelles suivantes arrivées par estafette, à Reggio, le 14 du courant, après le départ du courrier :

« Peschiera est prise : deux mille prisonniers : parmi les Autrichiens, une quantité de morts et de blessés à étonner.

« La canonnade que nous entendions hier était, d'après le rapport d'un après arrivé en ce moment de San Benedetto, une bataille livrée à Villafranca avec le gros des deux armées et dans laquelle les Autrichiens furent entièrement défaits et poursuivis, en pleine déroute, jusqu'à Vérone. Plusieurs d'entre eux furent, à ce que l'on dit, fait prisonniers, et parmi ces derniers, l'on compte le fils ainé du vice-roi.

« La nouvelle de la prise de Peschiera est officielle. L'autre nouvelle est un *on dit*, mais elle a toute l'apparence de la vérité.

« Demain l'aide-de-camp sera de retour du camp du roi et nous saurons les détails de ce qui s'est passé. »

Le *Contemporaneo* annonce, en même temps, qu'un corps-franc de vénitiens qui s'était avancé jusqu'à Vicence, a été battu par les Autrichiens.

Une conspiration vient d'être découverte à Rome. Quelle en est la nature, c'est ce que le *Contemporaneo* du 15 avril, qui la dénonce, nous laisse absolument ignorer. En attendant, une quarantaine d'individus appartenant à la basse-classe et presque tous antérieurement condamnés par les tribunaux, ont été arrêtés.

Le gouvernement sardo, dans le but de protéger son commerce maritime, a résolu, pour atteindre ce but, d'envoyer deux bâtimens de guerre dans l'Adriatique, deux dans l'Archipel greco-turc, et un cinquième à l'entrée du détroit des Dardanelles.

BOURSE DE PARIS.

Du 9 au 11 avril, il y a eu une amélioration sensible dans les fonds français.—Le 9, le 3 o/o avait fermé à 37 fr. 50 c.; le 5 o/o à 54 fr. et les actions de la Banque de France à 990 fr. —Au commencement de la Bourse du 11, la hausse avait pris de l'essor : le 3 o/o était monté à 45 fr.; le 5 o/o à 63 fr., et les actions de la Banque de France à 1,100 fr.

On lit dans le *Journal des Débats* du 11 avril :

« Un journal du matin annonce que M. le général Aupick est nommé ambassadeur à Constantinople.

» M. le lieutenant-colonel de Margadel et M. le capitaine Dessaint sont attachés à l'ambassade. »

Les nouvelles qui suivent sont extraites du *Journal de Francfort* que nous avons reçu ce matin par le courrier de Vienne.

DIÈTE GERMANIQUE.

Dans la séance du 12 avril et sur le rapport de la commission pour l'affaire du Schleswig-Holstein, la diète germanique a décidé :

1° Que, dans le cas où les troupes danoises ne cesseraient pas les hostilités et n'évacueraient pas le duché de Schleswig, il fallait les y forcer et sauvegarder le droit du Holstein de rester uni avec le Schleswig, droit qui doit être protégé par la confédération.

2° Que, attendu que la diète germanique était convaincue qu'on obtiendrait la plus sûre garantie de cette union par l'incorporation de Schleswig dans la confédération germanique, le gouvernement prussien serait invité à faire en sorte de réaliser cette incorporation dans la mission médiatrice qui lui a été confiée.

3° Qu'elle reconnaît le gouvernement provisoire du pays de Schleswig-Holstein, qu'il s'est constitué forcément, sous réserve des droits de son duc et, au nom de celui-ci, pour la défense des droits du pays, et qu'elle attend, par conséquent, de la médiation du gouvernement prussien que ce dernier protégera les membres dudit gouvernement provisoire et ses partisans.

Dans la séance du 13, l'envoyé de Prusse a porté à la connaissance de la diète que, attendu que le gouvernement danois poursuit sans relâche le projet de détacher par la force le Schleswig du Holstein, l'ordre a été envoyé, le 10 de ce mois, aux troupes prussiennes d'entrer dans le Schleswig pour y maintenir le *statu quo* et agir suivant l'état des choses : que, toutefois, le gouvernement prussien continuera d'offrir sa médiation et de reconnaître en tout temps les droits du roi de Danemarck comme duc de Schleswig.

Dix-sept délégués ont été adjoints à la Diète. Ils constituent une assemblée à part ; cette assemblée a décidé à l'unanimité de prier la haute Diète germanique de décréter :

1° Que l'affaire du pays de Schleswig-Holstein était devenue, par l'établissement d'un gouvernement provisoire et la formation de corps francs, une question de pays intérieure pour l'Allemagne ;

2° Qu'une expérience de plusieurs années a prouvé jusqu'ici qu'il ne fallait pas attendre du gouvernement danois de garantie satisfaisante pour une union ultérieure du Schleswig et du Holstein;

3° Que la confédération germanique exige du gouvernement danois son consentement pour l'incorporation du duché de Schleswig dans la confédération comme le seule garantie satisfaisante pour cette union.

L'assemblée des *Dix-Sept* a décidé ensuite à l'unanimité de prier la haute diète germanique d'inviter le gouvernement prussien, chargé de la médiation : d'exiger immédiatement que le troupes danoises évacuent le duché de Schleswig et à recourir, au besoin, à la force des armes.

Lorsque l'assemblée se fut formée de nouveau en séance spéciale, elle reprit la discussion des objets dont elle s'était occupée au commencement de la séance. Le résultat de ses délibérations a été d'inviter la haute diète germanique :

1° A aviser à ce qu'il soit procédé dans tous les états allemands, pour autant que cela n'ait pas encore eu lieu, à l'armement général du peuple ;

2° A prendre, autant que les circonstances le permettront, les mesures nécessaires pour que l'Allemagne ait aussi une force armée sur mer;

3° A prendre bientôt en considération les dispositions jugées nécessaires dans les conjonctures actuelles pour la affaires des affaires extérieures de l'Allemagne.

On lit dans la *Borsenhalle* de Hambourg, du 11 avril :

« Le duc d'Augustenbourg, venant de Berlin, est arrivé ici hier dans l'après midi avec le prince Waldemar d'Augustenbourg, et a continué à 5 heures sa route pour Rendsbourg avec le chemin de fer. Il apporte aux troupes prussiennes l'ordre d'entrer dans le Schleswig.

« D'après les nouvelles les plus positives, le *statu quo ante*, qui a été décrété par la diète germanique, sera interprété par la Prusse dans ce sens, que les Danois devront évacuer entièrement le duché de Schleswig. »

Le même journal contient encore les nouvelles suivantes :

« Le duc d'Augustenbourg est arrivé hier au soir à Rendsbourg avec l'ordre ci-dessus mentionné pour les troupes prussiennes d'entrer dans le Schleswig. Par suite de cette injonction, deux bataillons prussiens sont entrés dans ledit duché ; toutefois, on n'engagera pas d'affaire avant l'arrivée de la cavalerie et de l'artillerie, armes qui constituent la supériorité de l'armée danoise.

« L'artillerie prussienne arrive hier, et qui se compose de 4 canons et de deux obusiers, a été expédiée ce matin à 10 heures pour Rendsbourg. L'infanterie prussienne, qui est réunie maintenant à Rendsbourg et dans les environs, s'élève à 7,500 hommes. On attend encore de la Prusse un régiment d'infanterie, deux batteries et deux régimens de cavalerie.

« Deux mille hommes de troupes danoises sont entrés cette nuit à Schleswig. Le prince de Noer s'est rejoint sur Hütten avec le gros de l'armée de Schleswig-Holstein.

« Le lieutenant-Martens des corps francs hambourgeois est arrivé ce matin à Rendsbourg :

« Nous partirons en ordre aujourd'hui ; les Danois sont à 4 milles de Rendsbourg, notre corps est animé du meilleur esprit. »

Les nouvelles que nous avons reçues de Londres par la voie de Vienne, vont jusqu'au 11 avril; à cette date, la plus grande tranquillité y régnait.

ALLEMAGNE. Que'ques journaux allemands n'ont pas rougi de publier que 60,000 hommes armés ayant été demandés à la Diète hongroise, pour être dirigés contre l'Italie, l'assemblée, dans sa superbe magnanimité, en avait accordé 100,000.

A cette occasion, nos confrères nous comblent d'éloges que nous considérons plutôt comme une honte et un outrage fait à notre caractère, puisqu'ils tendent à accréditer, en Europe, l'opinion que nous donnons une aide à la répression des mouvements qui ont lieu pour la conquête de l'indépendance.

C'en est déjà assez par l'irritation extrême qui règne parmi la nation hongroise, que l'on ait profité de notre impuissance passée, pour trainer un ou deux régimens en Italie.

Le gouvernement central déclare nous a déconsidérés, aux yeux de l'Europe, au point de faire accueillir, par divers organes de l'opinion publique, cette fausse nouvelle comme vraie, et de nous attribuer des intentions que nous repoussons de toutes nos forces.

(EXTRAIT DU *Journal de Pesth* DU 11 AVRIL)

OPÉRATIONS MILITAIRES DANS LA LOMBARDIE.

Extrait de la *Gazette de Vienne* du 14 avril :

« D'après les rapports du quartier-général du maréchal Radetzky, en date de Vérone, 9 avril, les Piémontais, venant de Marcaria, se sont approchés le 8 de Goito. Ce point était occupé par une compagnie du 1er bataillon de chasseurs Tyroliens sous le commandement du capitaine Knezich. Le reste de la brigade Wohlgemuth était sur la rive gauche du Mincio. Il s'engagea une fusillade très-vive avec l'ennemi qui était au nombre de 3 à 4,000 hommes. Celui ci essaya plusieurs fois de prendre d'assaut Goito, mais il fut repoussé. Aux trois batteries de l'ennemi, on avait à opposer qu'une seule batterie de la brigade Wohlgemuth. La lutte durait déjà depuis quatre heures, lorque le général Wohlgemuth ordonna à la compagnie de chasseurs de se retirer par le pont. Ils furent exposés pendant le passage à un feu croisé qui leur causa quelques pertes, après quoi, les nôtres firent sauter le pont du Mincio. L'ennemi a beaucoup de morts et ils blessés surtout parmi les officiers. L'action continua des deux côtés du Mincio jusque vers le soir.

« Sur le premier avis de cet événement, le commandant du 1er corps d'armée, lieutenant-général comte Wratislaw concentra ses forces et en fit avancer une partie sur Goito.

« Le maréchal Radetzky, supposant que l'ennemi voulait livrer une bataille, et que c'était dans cette intention qu'il voulait forcer le passage à Goito, poussa toutes ses troupes qui étaient disponibles à Vérone jusqu'à Villafranca où, le 8 au soir, se trouvaient 18 à 20,000 hommes sans compter la garnison de Mantoue.

« Mais contre toute attente, le gros du main l'ennemi avait disparu. Probablement il s'était de nouveau retiré à Marcaria. Les pertes doivent être considérables, mais nous manquons de renseignemens positifs à cet égard.

« Nous avons eu du notre côté à déplorer la perte de quelques braves, parmi lesquels se trouve le capitaine Knezich, et l'on suppose aussi le lieutenant Hofer.

« Le général-major Wohlgemuth, qui a déjà rendu de si grands services, s'est de nouveau distingué dans cette occasion.

« Le premier corps d'armée se trouve actuellement concentré aux environs de Villafranca ; le deuxième corps occupe Vérone et est prêt à se porter sur tout point qui serait menacé.

« En résumé, l'engagement de Goito avait lieu, la brigade du général-major prince Liechtenstein a combattu, de son côté, les insurgés avec succès.

« De nombreux corps de ces derniers s'étaient montrés dans les environs de Montebello ; le prince Liechtenstein s'avança le 7 à Vérone, vers Sant Bonifacio, où il passa la nuit. Les routes étaient rendues impraticables par des barricades et des fossés ; mais nos pionniers écartèrent ces obstacles. Le 8, on vit sur les hauteurs des masses d'insurgés qui se dispersèrent après quelques coups de canon. On est qu'à Sorio qu'on rencontra une résistance sérieuse, endroit fortement barricadé et occupé par 800 à 1,000 insurgés. La brigade Liechtenstein prit Sorio d'assaut. Cinquante hommes des insurgés restèrent sur la place ; 30 à 40 furent faits prisonniers et on y prit 2 canons.

« Pendant que cela se passait sur les hauteurs, le lieutenant-colonel Martini, du régiment Hauguvitz prit d'assaut le point de Montebello et s'empara de 2 canons. Montebello était entièrement désert.

« Le 9 avril, la brigade Liechtenstein s'en retourna à Vérone.

Extrait de la *Gazette de Vienne* du 17 avril.

Nouvelles du quartier-général de Vérone, en date du 11 au 12 avril.

« Le 10 avril, la forteresse de Peschiera fut sommée de se rendre par un parlementaire piémontais,

---

Le vieillard se tut et se mit, comme la veille, à tambourriner sur le couvercle de sa tabatière d'ivoire.

— Par exemple, ajouta-t-il au bout d'un instant, je laisse de quoi m'enterrer comme on enterre les Pont-Giboud, et j'ai bien encore assez de ressources pour faire quelques petites donations à mes gens.

— Mais, répondit le notaire, si vous ôtez la moindre chose du peu que vous avez, que resera-t-il à votre fils ?

— Parbleu ! mon cher Monsieur Dubois, il lui restera la dot de Mme de Pont-Giboud.... Vous le savez aussi bien que moi... cent cinquante mille francs que je lui ai reconnus.

— Et que je n'avais pas, dit Antoinette avec une froide dignité.

— C'est vrai, dit le marquis ; mais ce que j'ai reconnu, je le dois... Cet argent est placé en rentes sur l'État, en une seule inscription de sept mille francs déposée chez mon banquier, lequel en touche les arrérages sur votre délégation, ma chère amie.

Et le marquis s'inclina légèrement.

— Cela dit, poursuivit-il, il est clair que je puis bien disposer de ces misérables coupons...

— Cependant... interrompit le notaire.

— Laissez, Monsieur Dubois, laissez ! dit Antoinette avec une impatience qu'il n'était pas dans ses habitudes ; M. le marquis est le maître ; ce que j'ai suffira à mon fils.

— Mais, Madame, s'écria le notaire en s'échauffant, je sais mon métier, que diable ! Or, la loi est formelle à cet égrad... un testament qui disposerait de plus du tiers de la fortune, serait nul de plein droit.

— Oui, si l'on réclamait, dit le marquis.

— Et je ne réclamerai pas, répondit Antoinette ; mon fils me remerciera un jour de n'avoir pas disputé une obole de la succession de M. le marquis.

— Vous le voyez, mon cher Monsieur Dubois, Mme de Pont-Giboud est moins récalcitrante que vous. Elle sait que, dans ma famille, on ne meurt pas sans laisser du pain aux serviteurs qui ont dormi sous notre toit.

La pendule sonna dix heures.

— Voilà une heure que je n'entendrai plus, reprit M. de Pont-Giboud, voyons, mon cher Monsieur Dubois, il faudrait, je crois s'apprêter... vous avez la tête que j'ai vous faut... des plumes et de l'encre... quant au papier, c'est un soin qui vous regarde. Ma chère Antoinette aura obligeance de vous approcher une petite table, celle-là même sur laquelle j'avais l'habitude d'écrire mes comptes.

Antoinette obéit silencieusement au marquis, et le notaire, ayant apprêté la feuille de papier timbré, trempa la plume dans l'encrier.

— Ecrivez, mon cher Monsieur Dubois, écrivez, poursuivit le marquis, après que le notaire eut rédigé le préambule :

« Je donne et lègue à ma femme, Antoinette de Pont-Giboud, née de Mareuil, et comme un témoignage de ma reconnaissance pour le bonheur que je lui dois, l'usufruit du mobilier qui garnit ma chambre, la sienne, son boudoir et le salon, avec tous objets d'art qui y sont renfermés et, notamment, le portrait en pied, le buste et le masque de marbre de mon neveu Ludovic d'Herblay, mort à la chasse, ainsi que le paysage représentant la partie de la forêt où son corps a été retrouvé. J'entends que ma femme conserve ces quatre objets, — les deux tableaux, le buste et le masque, — sa vie durant, après quoi ils retourneront à mon fils.

« J'affecte une somme annuelle de six cents francs à prendre sur la succession, pour le service de douze messes qui seront célébrées mensuellement en l'église de Saint-Louis-d'Antin, ma paroisse, pour le repos de l'âme de ce cher neveu, Ludovic d'Herblay ; j'invite ma femme à assister régulièrement à ces messes, sauf le cas de maladie, faute de quoi le précédent legs est annulé de plein droit.

« Je donne et lègue à mon valet de chambre, François, et en récompense des bons services qu'il m'a rendus depuis trente-sing ans qu'il est auprès de moi, une rente viagère de six cents francs, laquelle sera prélevée...

M. de Pont-Giboud en était là de son testament, lorsque le bruit d'une violente discussion l'interrompit. Chacun des trois acteurs de cette scène prêta l'oreille, et chacun d'eux reconnut la voix du groom qui criait tout comme s'il avait été dans la rue.

Le marquis sourit.

— C'est ce petit fou de Tom, dit-il.

Et tirant le cordon qui pendait au chevet de son lit, il sonna.

François entra sur-le-champ ; le bruit avait cessé.

— Que se passe-t-il donc dans l'antichambre ? demanda le marquis.

— Monsieur le marquis.

— Monsieur le marquis... c'est Tom, dit françois, en hésitant.

— J'en crois bien, cet, toujours Tom ! Tout le monde lui en veut ici... Voyons, qu'a-t-il fait ?

— C'est que je ne sais pas si je dois...

— Vous devez toujours faire ce que je vous demande.

— C'est à cause de Monsieur le notaire, Monsieur.

— Monsieur Dubois n'a rien à faire à la-dedans.

— Au contraire.

— Tenez, ma chère amie, dit M. de Pont-Giboud irrésistant à ses femmes, le plus court est d'appeler Tom... Voulez-vous prendre cette peine?

Antoinette ouvrit la porte et Tom parut.

Le marquis comprit alors pourquoi le valet de chambre n'avait pas voulu parler.

La groom s'était affublé de la grande redingote du notaire, espèce de houpelande garnie de chinchilla, qui traînait sur ses talons, d'une vieille perruque dont il s'était servi au temps du carnaval, et, la canne à pomme d'or à la main, une paire de lunettes sur le nez, il s'amusait à contrefaire M. Dubois.

La querelle était venue de ce que François avait voulu contraindre le groom à se dépouiller de la houpelande qu'il avait trouvée avec la canne dans l'antichambre où le notaire les avait laissées.

M. Dubois se leva tout furieux.

— Ah ! le méchant vaurien ! s'écria-t-il.

— Laissez, mon cher Monsieur Dubois, dit le vieillard... à son âge nous en faisions tout autant.

— Vous peut-être, mais pas moi ! J'ai toujours été grave et rangé, Dieu merci.

— Notaire au berceau, répondit le moribond en souriant ; vous oubliez seulement que Tom est groom. Voyons, Tom approchez.

Le groom s'avança, traînant la houpelande et et la perruque de travers. Le méchant petit drôle, se sentant appuyé, riait sous cape et grimaçait au nez de François.

En marchant, il arracha de sa botte éperonnée la robe de Mme de Pont-Giboud et la déchira.

— Ah ! le méchant petit mutin ! s'écria-t-il, et il s'éloigna en faisant sonner ses éperons comme un danseur polonais.

Antoinette retira sa robe d'un air de mépris, et le groom, frappant du talon, s'arrêta devant le marquis.

— Mon petit scélérat, lui dit le vieillard, je vais m'occuper de toi.

— Ça me fera plaisir, répondit Tom.

François leva les yeux au ciel, mais M. de Pont-Giboud continua :

— Quand je ne serai plus là, prends garde de passer par la police correctionnelle, mon enfant, c'est l'antichambre de la cour d'assises, et tu me parais avoir d'étonnantes dispositions pour prendre ce chemin là.

— Ah ! Monsieur le marquis, vous dites cela parce que j'ai quelques petits défauts.

— Et de gros vices.

— Je voudrais bien !... mes vices rapportent beaucoup dans notre état...

— Ah ! bah !

— Je parcourre seulement quelque actrice à la mode, moins que cela même, une lorette un peu bien lancée, et le mensonge, l'astuce, la rouerie aidant, on ira loin. Aujourd'hui Frontin est Jockei, Monsieur le marquis.

— Mais Scapin est à Toulon, Monsieur Tom.

— Scapin est un maladroit, dit le groom, en faisant la moue.

— Et Monsieur Tom est fort habile?

— Non pas, Monsieur le marquis, il débute; tous les grands artistes ont débuté.

M. de Pont-Giboud prit l'oreille du groom et la pinça galamment...

— Va-t-en, petit, lui dit-il ensuite, je fais mon testament et je n'oublierai pas les grands artistes à leurs débuts.

Tom pirouetta sur ses talons et affecta de saluer le marquise si profondément en passant devant elle, qu'elle détourna les yeux.

Tout ce mélange de corruption mêlé à tant de jeunesse l'indignait et l'attristait tout ensemble.

M. de Pont-Giboud acheva de dicter son testament et le signa.

Comme il rendait la plume à Dubois, le timbre de la pendule sonna un coup.

— Déjà ! ah ! dit-il, est-ce midi et demi ou une heure ?.. Cette sonnerie est fort ridicule,... avec elle on ne sait jamais quelle heure il est.

— C'est une heure et demie, dit la marquise.

— François, reprit M. de Pont-Giboud, allez chercher, je vous prie, le curé de Saint-Louis.

— Mon fils ! mon fils ! murmura la marquise d'une voie suppliante.

— Permettez, Madame, que, pour un instant, j'oublie les choses de la terre pour les choses du ciel, répondit le mourant d'un air de componction.

Mme de Pont-Giboud se tordait les mains en comptant les minutes.

Le curé de la paroisse entra, et M. de Pont-Giboud reçut les saints sacrements.

— C'est une fin édifiante, dit le curé à la marquise qui le reconduisait, la paroisse perd autant que vous, Madame.

— Ah ! l'abominable scélérat ! grommelait le notaire indigné.

Le médecin vint après le curé, et prit le bras du malade.

— La fièvre tient toujours, dit M. de Pont-Giboud qui comprit l'intention du docteur.

Un silence profond s'établit dans la chambre ; le jour baissait rapidement. A demi-voilée par les grands rideaux des trois fenêtres, la clarté pâle du crépuscule n'arrivait plus jusqu'au lit du vieillard, et l'on ne voyait jusqu'au lit que les reflets tremblans du foyer. Cette lueur douteuse, dont la transparence s'éteignait de minute en minute, était piquée, çà et là, d'étincelles et d'éclairs arrachés aux angles de porphyre, aux moulures de cuivre, aux baguettes d'ébène, aux flambeaux de bronze. Tous les objets semblaient flotter dans un fluide rouge qui en effaçait les formes et les contours. Les coins écartés de la chambre restaient dans l'ombre.

La tête blême du vieillard reposait immobile sur l'oreiller blanc. On entendait le bruit de sa respiration pénible, égale, mais précipitée.

La nuit vint, et la chambre ne fut plus éclairée que par une zône de lumière qui la coupait en deux et dont les bords allaient s'élargissant jusqu'au mur de face.

Les yeux distraits du moribond semblaient suivre le jeu des ombres qui vacillaient aux mouvemens de la flamme contre les murs et le plafond.

Tout à coup il fit un effort violent et s'assit.

— La fièvre tombe, s'écria-t-il. François, allumez les flambeaux, et faites monter ma livrée, toute, entendez-vous ?

La marquise frissonna. Son heure était venue.

François alluma les flambeaux et sortit précipitamment.

— Madame la marquise, approchez, reprit le vieillard, dont les yeux, élargis par les approches de la mort, brillaient d'un feu extraordinaire.

Antoinette se traîna jusqu'au chevet du lit.

— Un Pont Giboud n'a qu'une parole, dit le marquis ; votre fils vous sera rendu.

— Mon Dieu ! s'écria Mme de Pont-Giboud, je vous pardonne tout le mal que vous m'avez fait !

François rentra, et avec lui tout la livrée, qui se rangea au fond de l'appartement.

Les flambeaux jetaient partout une lumière égale. Le marquis étendit le bras.

— Madame, cria-t-il d'une voix vibrante, réjouissez-vous, votre fils est ici. Tom, embrassez votre mère !...

Mme de Pont-Giboud jeta un cri déchirant et tomba sur le tapis.

Quant au marquis, il était mort.

AMÉDÉE ACHARD.